

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 2 septembre 2010

Suspension temporaire de l'activité de greffe rénale à La Réunion

La greffe de reins est un enjeu de santé publique à La Réunion et à Mayotte : elle permet aux patients sous dialyse de retrouver une bonne qualité de vie.

Le Centre Hospitalier Régional (CHR) est actuellement le seul établissement français, dans le sud de l'Océan Indien, autorisé à pratiquer cette activité sur le site de Saint-Denis (Centre Hospitalier Félix Guyon).

Une mission d'inspection, qui se poursuit actuellement, est diligentée par l'Agence de Santé Océan Indien (ARS-OI), concernant la prise en charge médico-chirurgicale liée à l'activité de greffe rénale. Suite à ces contrôles, le CHR, à la demande de l'ARS-OI, suspend l'activité de transplantation rénale jusqu'à la fin de l'année 2010 et ce, afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients. En revanche, l'activité de prélèvement est maintenue.

Pour pallier cette suspension temporaire, le CHR, en lien avec l'Agence de la biomédecine, met en place un dispositif pour organiser la transplantation en métropole, dans des centres situés à Paris et à Lyon. Cette nouvelle organisation préserve l'accès à la greffe rénale pour les patients inscrits en liste d'attente ; ses modalités seront communiquées, aux patients concernés, par le Centre Hospitalier Félix Guyon.

Au-delà de cette mesure, l'Agence de Santé Océan Indien étudie toutes les solutions et partenariats pour réorganiser l'accès à la transplantation rénale sur l'île, dans les délais les plus courts possibles.